

Notes sur le RAPPORT et CONCLUSIONS de l'enquête publique unique pour l'aménagement de zones d'expansion de crue sur le LABOURDASSE et le MINISTRE sur les communes d'ESTILLAC, ROQUEFORT, MOIRAX et AUBIAC.

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/enquete-dup-parcellaire-amenagement-zones-d-a7920.html>

Ce rapport est sous forme de 5 documents ci-dessous datés au 13/09/2022 & 13/10/2022

🕒	> 02 rapport dup labourdasse ministre	- 639.4 ko - 13/10/2022	36 pages
🕒	> 03 observations du public 3	- 379.4 ko - 13/09/2022	
🕒	> 03 annexes 1	- 3.1 Mo - 13/10/2022	
🕒	> 04 annexes 2	- 784.6 ko - 13/10/2022	
🕒	> 05 annexes 3	- 1.1 Mo - 13/10/2022	

Notes actualisées le 24 octobre 2022

Monsieur le Commissaire,

Nous travaillons votre rapport « 02 dup labourdasse ministre » et poursuivons nos travaux pour émettre un avis pour l'enquête environnementale sur le même projet.

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/participation-electronique-amenagement-zones-a8007.html>

Voici le lien vers nos travaux : enquête publique n°6.

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/enquetesPubliques.htm>

Ces travaux sont en rédaction permanente car ils résultent de concertations continues.

Questions :

Pourquoi annoncer page 11/36 que « Le coût du projet s'élève à 2 M€ à rapprocher des 4,75 M€ d'acquisition des 19 maisons sous fort aléas à détruire selon la variante 2 », alors que page 7/36 vous détaillez le montant des interventions programmées comme suit :

Les acquisitions foncières sont estimées à	260 000€
Le budget prévisionnel des travaux des 3 zones d'expansion serait de	1 750 000€
L'entretien et la surveillance des ouvrages sur 50 ans sont estimés à	1 100 000€

Soit un total « hors actualisation » de 3 110 000€ HT ?

Notes :

a) 4 750 000 € (2015) pour 19 maisons cela fait 250 000€ par maison ; certains propriétaires actuels seraient partants pour cette somme sans actualisation de 2015 à 2022. Dans 50 ans quel sera l'état de ces maisons ? Ne faudrait-il pas un « moratoire » sur les aménagements de ces 19 maisons afin que certaines soient acquises par les collectivités locales et utilisées à d'autres fins que l'habitat permanent ?

b) 260 000€ pour 18ha dont 4 de bois de plus de 30 ans cela fait 14 444€/ha de terrains agricoles et forestiers. La surface actuelle des 25 lacs* des 3 bassins est de 15ha : elle pourrait être acquise avec cette somme. C'est la réponse page 22/36 de l'Agglomération d'Agen « *L'aménagement des retenues collinaires existantes ne peut constituer une solution dans la mesure où :*

- Celles-ci doivent être propriétés de la collectivité pour garantir leur entretien et leur bon fonctionnement. »

* Les calculs des surfaces de ces 25 lacs sont accessibles via :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3dignesInondation2008/Aires25lacs.htm>

Le projet alternatif est accessible via :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/AlternativesInondations2008e.htm>

Le projet alternatif que nous détaillons dépend de l'agriculture selon votre approche page 22/36. Nous partageons cette approche et prenons donc attache avec la Chambre d'Agriculture destinataire de ce courriel.

Nous avons donc constaté que la surface des 25 plans d'eau présents sur ces 3 bassins versants est la même surface que celle inondée des 3 bassins écrêteurs.

Le volume d'eau de rétention de 219 600 m³ prévu par les 3 bassins serait obtenu par ces 25 lacs avec 1,5 m de baisse de leur niveau d'eau. Les 3 zones humides* des 3 sites choisis représentent 19ha inondables. Elles participent aussi à l'écrêtement. D'autres zones humides existent sur ces 30 000ha de bassins versants notamment celle qui jouxte le cimetière Nord de Roquefort.

* les calculs sont accessibles via :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/LesZonesHumidesSFN.htm>

C'est la suggestion que nous faisons pour sécuriser l'aléa inondation avec quelques autres mesures.

Ainsi le projet alternatif est immédiatement opérationnel sans attendre les travaux d'envergure du projet initial. L'aménagement de ce territoire pourra ainsi bénéficier des 3,11 millions d'€ pour une gestion dynamique des problématiques inondation et irrigation entre autres.

Nous estimons que 219 600 m³ de stockage prévus sont très insuffisants face aux 36 millions de m³ générés par la pluie de 120mm en 2h en juin 2008 sur les 30 000 ha estimés de bassins collecteurs. L'ensemble des mesures suggérées dans le projet alternatif devrait atteindre 1 million de m³ de stockage dynamique ce qui est plus en accord avec l'aléa ciblé.

Pourquoi limiter page 8/36 ces études au SAGE 2016-2021 alors que le SDAGE 2022-2027 est opérationnel ?

L'Agglomération d'Agen actualise déjà cette étude page 23/36 « **Concernant la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les habitations**, cette prescription est déjà d'actualité dans le PLUI. La prochaine révision de celui-ci sera l'occasion de renforcer cet objectif. Il s'agit également d'une prescription du Règlement de gestion des eaux pluviales voté au Conseil d'Agglomération du 03/02/2022. »

En conséquence nous renouvelons notre demande d'une réévaluation du projet notamment car le SDAGE 2022-2027* estime que les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) sont à privilégier ce qui est le cas dans le projet alternatif.

* Voir le compte rendu du webinaire sur le webinaire sur le SDAGE-PDM du 6 octobre 2022 en pj

Voici, Monsieur le Commissaire Enquêteur, quelques notes montrant l'intérêt que nous portons à vos travaux. Nous sollicitons votre expertise pour parfaire nos avis et observations que nous mettrons dans l'enquête environnementale qui jouxte cette enquête close le 19 septembre 2022. Votre expertise sera aussi mise à contribution si la Chambre d'Agriculture donne une suite à notre demande.

Dans cette attente, soyez assuré de notre citoyenneté active.

Alain Zanardo - Jacques Ferrat – Conseillers Municipaux à Roquefort.

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/enquetesPubliques.htm#inondations>